

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2024_129
**Objet : Expérimentation de la
médiation numérique dans le bus
d'Initiative Pays d'Arles :
octroi de subvention**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Socio Culturel Paul Faraud à Plan d'Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 octobre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. J-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERT-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à M. CHAUVET*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).
Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).
Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).
Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*donne pouvoir à P. FERRIER*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERT-VALLET*)
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*).

ABSENT :

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUDERT-VALLET

L'association Initiative Pays d'Arles (IPA) demande une subvention de 8 000 € pour le déploiement du bus « Entrepreneuriat pour Tous » sur les communes de Terre de Provence Agglomération, complémentaire à celle accordée en avril qui ne concernait que les Quartiers Prioritaires de la Ville.

La configuration de ce bus, avec l'accès internet garanti et une pièce permettant la confidentialité, pourrait permettre de favoriser l'accès aux droits pour les habitants de Terre de Provence, en bonne complémentarité avec l'action engagée par les conseillères numériques dans les lieux mis à leur disposition par les communes. Il est proposé d'expérimenter des permanences mobiles autour du numérique, sur le dernier trimestre 2024.

En effet, les différents diagnostics réalisés montrent que :

Pour beaucoup d'administrés, la fracture numérique est une réalité aggravée par des problématiques de mobilité,

La démarche « d'aller-vers », qui consiste à déployer les services vers les usagers, permet de rapprocher les citoyens de leur administration,

Ainsi, il est proposé que les conseillères numériques expérimentent des permanences « hors les murs » et puissent bénéficier de toutes les potentialités du bus d'IPA. En ce sens, IPA va revoir son planning, l'adapter et décliner la communication prévue en amont de sa tournée. L'accès au numérique bénéficie à un très large public ; cette solution mobile permet d'essayer de rapprocher le service des usagers et d'envisager des horaires qui peuvent aussi être adaptés aux actifs.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'octroyer une subvention de 8 000 € pour ce projet sur l'exercice 2024,

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention d'Initiative Pays d'Arles,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 5 mars 2024, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à Initiative Pays d'Arles,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 octobre 2024, pour l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 8 000 € à Initiative Pays d'Arles,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de contribuer à réduire la fracture numérique en allant vers les habitants,

CONSIDERANT la disponibilité des crédits,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi de la subvention en découlant,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante, ainsi que tout document s'y rapportant.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement au compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	40
Votes contre :	0
Abstentions :	1

Fait à Eyragues, le 17 octobre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le



ID : 013-200035087-20241017-DEL2024_129-DE